



Communiqué de presse,
Paris, le 26 juin 2020

Fermeture des parcs et des jardins en zone rouge Les écologistes saisissent le Conseil d'Etat

Mardi 26 juin, les écologistes d'Ile-de-France ont saisi la plus haute juridiction administrative en référé-liberté pour obliger l'Etat à rouvrir les parcs et jardins dans les zones dites "rouges".

Le 11 mai dernier, le Gouvernement annonçait le début du déconfinement progressif de la France instaurant des zones rouges et vertes à travers le territoire. Pour les zones dites "rouges" le Gouvernement a interdit la réouverture des parcs et jardins pour officiellement éviter les attroupements. Pour les écologistes, cette situation contrevient à des libertés fondamentales, au premier rang desquelles le droit de chacun de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Comme l'écrivait dans une tribune dans Libération (1), David Belliard, président du groupe des élu.e.s écologistes à Paris et candidat écologiste pour Paris, "*la fermeture des parcs et des jardins en ville constitue une aberration sociale, environnementale et sanitaire*".

Cette décision prive en effet les habitants d'Ile de France, et notamment de Paris, du peu d'espaces de nature se trouvant dans ces zones urbaines très denses, sans pour autant être fondée sur une justification sanitaire. Des scientifiques, médecins et experts appellent d'ailleurs depuis des semaines le gouvernement à revenir sur sa décision mais celui-ci persiste dans son refus. Rien qu'à Paris, 25% des logements sont en situation de sur-occupation et 6,6% sont insalubres ou de mauvaise qualité. Pour ces Parisiennes et Parisiens, le logement n'est pas un cocon protecteur, mais un lieu qui les rend malade. La décision gouvernementale sur les parcs et jardins les prive d'un accès à la nature que nous savons pourtant vital pour la santé physique et psychologique. Les parcs et les jardins constituent des espaces gratuits, accessibles à tout un chacun.

Pour les écologistes et le cabinet Seattle avocats, conseil d'EELV Paris et IDF, **suite à cette décision, le droit à un environnement équilibré et respectueux de la santé, proclamé à l'article 1er de la Charte de l'environnement, n'est pas respecté.** En outre, l'interdiction générale et absolue d'accès à l'ensemble des parcs et jardins de la zone rouge conduit à un effet inverse à l'objectif poursuivi ayant provoqué, depuis le début du déconfinement, des attroupements massifs de la population dans les espaces à l'air libre disponibles. Par ailleurs, cette décision du gouvernement, sous couvert d'un motif sanitaire, porte atteinte à la santé des plus vulnérables, et en particulier des enfants. Ces raisons ont d'ailleurs amené de nombreux pays comme l'Allemagne ou le Royaume-Uni à laisser leurs parcs ouverts pendant toute la période de confinement. Enfin, l'augmentation des températures et les risques de vivre des périodes caniculaires dans les prochaines semaines rendent urgents la réouverture des parcs et des jardins, îlots de fraîcheur essentiels dans des zones denses et très minérales comme peuvent l'être Paris et sa métropole.

Signataires : David Belliard, Sabrina Sebaihi, Ghislaine Sénée, Mireille Alphonse, Catherine David, Rodéric Aarsse, Vincent Dubail, Jean-Marc Défrémont, Jacques Hulleux représentés par le Cabinet Seattle avocats et Sébastien Mabile.

